

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

SOMMAIRE

Le Statut des Grands Mutilés. — Notre Maison. — 11 Novembre.  
— Obsèques d'un camarade amputé. — L'Esprit combattant,  
par André Gervais. — Souscription pour le Buste de Brieux. —  
Bibliographie.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la réunion  
du Conseil d'Administration du 29 Septembre 1934. — Procès-  
verbal de la réunion du Comité de la Section Départementale des  
Bouches-du-Rhône, le 7 Novembre 1934. — Procès-verbal de la  
réunion du Comité d'Administration de la Section de Bordeaux,  
le 25 Novembre 1934. — Avis divers — Liste de donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-37

80997A

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
† M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil  
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre ;  
† M. le général BALFOURIER ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ancien ministre ;  
Miss Grace HARPER ;  
Miss Winifred HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. Samuel MILBANK ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
**M. Henry PATÉ, député ;**  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>o</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
† M. VALLERY-RADOT ;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

LE STATUT  
DES GRANDS INVALIDES

La publication, dans notre dernier numéro, du projet de loi portant création de la dotation des grands mutilés, ainsi que notre article sur ce sujet, nous a valu une grande correspondance.

Nous comprenons fort bien le légitime intérêt que portent nos camarades à cette question, soit qu'ils se trouvent dans la catégorie des bénéficiaires, soit, si l'on s'en tient aux termes du projet, qu'ils se voient refuser l'attribution de la dotation par suite d'une interprétation trop rigoureuse des paroles prononcées le 5 juillet à la tribune de la Chambre, par M. Gaston Doumergue, alors Président du Conseil des Ministres.

Nous devons répéter que nous, les mutilés, ne tenons pas ce projet pour définitif et que nous avons commencé nos démarches auprès du ministre des Pensions pour changer le texte de l'article 1<sup>er</sup> du projet qui précise la qualité des bénéficiaires.

Nos camarades ont appris, soit par la presse, soit par la T.S.F., que les représentants des grands mutilés avaient été reçus par M. Flan-din, le nouveau Président du Conseil des ministres. Ils ont eu ainsi connaissance du communiqué publié à la suite de cet entretien et nous aimerions bien les tenir au courant, pour ainsi dire jour par jour, de l'état où en est ce fameux projet, mais il nous faudrait un quotidien au lieu d'un bulletin mensuel, car ce qui, aujourd'hui 3 décembre, est exact peut se trouver modifié demain, et c'est pourquoi nous ne pouvons jeter qu'un coup d'œil d'ensemble sur toute la question.

Cependant, si le besoin se faisait sentir, nous ne manquerions pas d'aviser nos camarades personnellement en cas de nouvelles intéressantes et, s'il le fallait, de les convoquer pour nous aider à soutenir leurs droits. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'une déclaration formelle a été faite par M. Gaston Doumergue, qui a promis d'apporter

une aide supplémentaire aux grands mutilés de la guerre et nous ne comprendrions vraiment pas que, après de tels engagements, soit remise en question une mesure qui tendra à apporter un peu plus de bien-être à des grands mutilés pour lesquels il apparaît normal, à la maturité de leur vie, que le pays leur donne un gage de sa sympathie en leur permettant un relatif confort.

C'est bien, en effet, un peu de confort auquel peuvent prétendre les aveugles, les amputés, les paraplégiques, etc., et ce qui nous navre est de constater souvent l'incompréhension parfois très grande d'un public, voire même de personnages officiels, qui nous portent un certain intérêt, mais qui ne saisissent pas nettement ce qu'une détente dans la médiocre vie des grands invalides pourrait être source de joie et de réconfort.

C'est cette aide supplémentaire, promise par M. Doumergue, que nous voudrions voir apporter à ceux qui, blessés comme nous, ont risqué leur peau comme nous et qui attendent ce geste de reconnaissance que le pays ne peut leur refuser.

H. AMBLARD.

---

Le jeudi 29 novembre, M. Flandin, Président du Conseil des Ministres, a reçu, en présence de M. Rivollet, ministre des Pensions, les délégués des Associations de grands mutilés qu'accompagnait le Bureau de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

A la suite de cette entrevue, le communiqué officiel suivant fut publié :

*Les délégués ont attiré l'attention du Président du Conseil sur les engagements qui avaient été pris à l'égard des grands invalides par le Président Doumergue.*

*M. Flandin les a assurés de toute sa sollicitude envers les victimes de la guerre et plus spécialement des grands amputés et invalides. Il leur a exposé qu'au moment où il avait recueilli la charge du Gouvernement, le dégagement des ressources financières nécessaires à l'amélioration du sort des grandes invalides n'avait pas été réalisé. Il a prié le ministre des Finances de mettre d'urgence la question à l'étude en collaboration avec le ministre des Pensions.*

*Sur la demande qui a été adressée à M. Flandin, le Président du Conseil a donné l'assurance que le Gouvernement aurait statué au plus tard le 15 décembre sur la question.*

Pour compléter les informations qu'apporte ce communiqué, nous indiquons à nos camarades que, à cette audience où les délégués de l'U.A.G. assistaient, furent rappelés d'une façon très nette à M. Flandin les engagements pris par son prédécesseur.

Il fut souligné que le ministre des Finances d'alors, qui se trouve être le même que celui d'aujourd'hui, devait, pendant les vacances, dégager les crédits nécessaires au financement de la dotation. Nous voulons espérer que cette opération sera faite à la date du 15 décembre et que la réponse du Gouvernement nous donnera complète satisfaction. M. Flandin nous a dit être d'accord sur le principe de la réforme ; il ne lui reste plus qu'à nous proposer des modalités d'application qui devraient se rapprocher sensiblement de notre point de vue.

Entre temps, les représentants des mutilés ont demandé à être entendus par la Commission des Pensions de la Chambre pour faire reprendre par elle l'article 1<sup>er</sup> du projet qui, comme nous l'avons dit, est trop limitatif.

Nous nous excusons de donner ici ces renseignements à la date du 4 décembre qui seront sans doute incomplets quand nos camarades recevront le Bulletin. Nous voulons espérer que d'ici là seront intervenus des accords qui nous permettront d'entrevoir la réalisation prochaine du statut des grands mutilés.

H. A.

---

## NOTRE MAISON

Les travaux se poursuivent rue Blanche, malgré le temps pluvieux du mois de novembre.

Quand on arrive au bout du passage qui débouche dans la grande cour, les personnes qui sont avec vous vous disent immédiatement : « Ça monte. » En effet, sur tout le côté gauche, l'œuvre principale

arrive jusqu'au plafond du premier étage ; c'est là où se trouveront les bureaux de l'Administration.

Le hall qui forme rotonde commence à se dessiner au devant de la façade, et sur la droite on travaille au plafond de la salle des fêtes qui sera d'une belle hauteur.

La Commission doit se réunir incessamment pour permettre aux camarades qui la composent de discuter des derniers aménagements à apporter quand la maçonnerie sera terminée.

Nous pourrons peut-être dire bientôt à quelle date commenceront les travaux intérieurs de la Maison.

---

## LE 11 NOVEMBRE

La fête de l'Armistice a été célébrée, comme les années précédentes, avec beaucoup d'éclat. Le cortège traditionnel des anciens combattants se rendant à l'Arc de Triomphe fut aussi imposant que d'habitude, précédé d'une très nombreuse délégation d'Aveugles de Guerre que nous remercions de participer à cette démonstration, en attestant l'intérêt que prennent nos camarades à toutes sortes de manifestations où les Aveugles de Guerre ont leur place.

Cette année fut inauguré le « relais sacré », qui consistait à prendre un flambeau allumé sur la dalle du Soldat Inconnu belge à Bruxelles et de l'apporter le soir même à l'Arc de Triomphe à Paris. Ce fut le Roi des Belges qui remit ce flambeau aux Français, qui se le passèrent de département en département jusqu'à l'arrivée à Paris.

A cette touchante cérémonie, dont la belle idée revient à notre camarade Linville, du *Journal des Mutilés*, l'Union des Aveugles de Guerre avait tenu à participer en s'y faisant représenter.

---

## Obsèques d'un camarade amputé

A la sortie d'une réunion tenue par nos camarades amputés de la région parisienne, qui avait eu lieu le mardi 27 novembre dernier, un des membres de cette Association, Edmond Cain, s'affaissait subitement dans la foule des amputés contenue par le service d'ordre.

S'il est vrai que ce camarade présentait des traces sérieuses de troubles cardiaques provenant de son amputation, il n'en est pas moins vrai que l'atmosphère congestionnante de la salle et la poussée reçue à la sortie amenèrent le décès de cet infortuné camarade qui militait alors par sa présence pour l'amélioration du sort des grands invalides.

L'U.A.G. a tenu à être représentée aux obsèques d'Edmond Cain, qui ont eu lieu, le dimanche 2 décembre dernier, au Père-Lachaise.

---

## « L'Esprit Combattant »

par André GERVAIS

André Gervais publie une réédition, revue et augmentée, d'un petit livre paru en 1927, *L'Esprit Combattant*, dans lequel il a exprimé, avec force et vérité, les amertumes et les dégoûts, les nobles espoirs et les légitimes ambitions de tous ceux qui ont eu l'insigne chance de survivre au massacre.

L'auteur, combattant d'infanterie, qui connut toutes les souffrances des poilus, a su traduire, en cent pages, les sentiments qui habitèrent le cœur de ses compagnons. Dépouillés de toute vaine rhétorique, ses commentaires, d'une brièveté incisive et mordante, sont lourds de vérité et méritent chacun une méditation.

Nos camarades liront avec intérêt cet ouvrage, qu'ils peuvent se procurer à « L'Almanach du Combattant », 47, rue Denfert-Rochereau, Paris (5<sup>e</sup>), au prix de 5 francs (5 fr. 50 franco).

---

### Souscription pour le buste Brioux

Nous publions ci-après la dixième liste des souscriptions reçues :

Lévêque (J.), 50 fr. — Sylvain (L.), 25 fr. — Michel (E.), 10 fr. — Sourissaud, 10 fr. — Hugues (D.), 10 fr.

---

### BIBLIOGRAPHIE

*Nouvelles Publications Musicales de l'American Braille Press,*  
4, rue de Montevideo, Paris.

Piano :

N° 354. — CAPLET (André), *Une Petite Marche bien Française*, extraite de *Un Tas de Petites Choses*. Prix : 0 fr. 80.

N° 355. — SCHUMANN (R.), *Scènes de la Forêt*, op. 82, révision par Gabriel Fauré. Prix : 5 francs.

Orgue :

N° 356. — BACH (J.-S.), *Huit Petits Préludes et Fugues et Pièces Diverses*, révision par Gabriel Fauré. Nouvelle édition, revue par Joseph Bonnet. Prix : 9 fr. 60.

N° 357. — SÉVERAC (D. DE), *Petite Suite Scholastique. Cinq Pièces d'après un Thème de Carillon Languedocien*. Prix : 2 fr. 60.

Deux violons et piano :

N° 353. — DANCLA (Ch.), *Petite Symphonie en ré majeur*, op. 109. Prix : 2 francs.

---

## Chronique de l'U. A. G.

### Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre, une somme de 17.596 francs, se répartissant comme suit :

Allocations décès et palmes..... 9.100 francs

Allocations Caisse Maladie..... 8.496 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 17.596 francs, une somme de 34.600 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner quatorze demandes, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

---

### ENTRE-NOUS

#### Naissances

Notre camarade et Mme Gatineau (Marcel), de Montournais (Vendée), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, René, né le 16 novembre 1934.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité au bébé.

---

#### Mariages

Notre camarade Dufourc (Pierre), de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Lina Pannetier, célébré le 27 octobre 1934.

Notre camarade Dubs, de Steinsoultz (Haut-Rhin), nous fait part de son mariage avec Mlle Lina Keppi, célébré le 19 octobre 1934.

Notre camarade Pasquier, de Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), nous fait part du mariage de sa fille Andrée avec M. Paul Renault, célébré le 30 octobre 1934.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

---

### Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Faille (Léon), de Cambrai (Nord), survenu le 4 novembre 1934.

Né le 24 octobre 1891, à Cambrai, sergent au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé à Beauséjour, le 16 février 1915. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse un fils âgé de onze ans.

De notre camarade Hérouard (Maurice), du Havre (Seine-Inférieure), décédé le 5 novembre 1934, à l'âge de quarante-huit ans.

Né le 11 janvier 1886, au Havre, soldat au 329<sup>e</sup> d'infanterie, Hérouard fut blessé à Nanteuil-la-Fosse, le 5 mai 1917. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une femme.

De notre camarade Sourd (Gilbert), de Trangy, par Saint-Eloi (Nièvre), décédé le 9 novembre 1934, à l'âge de quarante-quatre ans.

Né le 26 février 1890, à Saint-Eloi, brigadier au 109<sup>e</sup> d'artillerie lourde, Sourd fut blessé à la Ferme Marchavaines, le 14 novembre 1918. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Ledouit (Albert), de Clichy (Seine), décédé le 28 novembre 1934, dans sa cinquante-troisième année.

Né le 20 février 1882, à Lozon (Manche), soldat au 2<sup>e</sup> d'infanterie, Ledouit fut blessé au Bois de la Gruerie, le 8 septembre 1915. Réformé à 110 %, articles 10 et 12, il laisse une femme et un enfant.

De la mère de notre camarade de Chatillon, de Paris, décédée le 12 novembre 1934.

De la femme de notre camarade Decogne, de Méobecq (Indre), décédée le 15 novembre 1934.

Nous adressons aux parents nos plus sincères condoléances.

---

## PROCES-VERBAL

de la Réunion du Conseil d'Administration

du 29 Septembre 1934

---

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

*Sont présents :*

Scapini, Favret, Leveau, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Fauvel, Guillam, Laffargue, Lauté, Muller, Satgé.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

M. O. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades Bailly, Briant, Cassar, Drapeau, Emo, Noël, Rousseau, Saillot, Thulliez.

*Excusés :* Cabasson, Derunder, Grillet, Izaac, Lagarde, Malgat, Nicolai, Robert (M.).

*N'ont pas écrit :* Bloncourt, Roy (G.).

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Robert (M.).

Au Secrétaire général : Nicolai.

A Favret : Cabasson, Grillet.

A Laffargue : Lagarde.

1° Le procès-verbal de la séance du 30 juin 1934 est adopté à l'unanimité.

2° Les situations financières de juin, juillet et août 1934 sont adoptées à l'unanimité.

3° Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Dupic (Léonard), Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Levasseur (Louis), Sautricourt-les-Hernincourt (Pas-de-Calais), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

Samuel (J.-M.), 17, rue Eugène-Sue, Saint-Etienne (Loire), 200 %, articles 10 et 12, titre définitif, carte du combattant.

Spinetta (Claude), 20, rue François-Aune, Nice (Alpes-Maritimes), 100 %, article 10, titre provisoire, carte du combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis : Dupic, Levasseur, Samuel, en qualité de membres titulaires, et Spinetta, en qualité de membre temporaire.

Attribution d'une allocation à la veuve d'un camarade victime civile à la suite du décès de ce dernier. Le Conseil décide d'attribuer une somme de 2.000 francs à la veuve du camarade P... Il est reconnu que la situation de nos camarades victimes civiles constitue souvent des cas d'espèce que le Conseil doit examiner séparément. C'est la thèse que soutient Scapini. Bois désire leur appliquer la règle générale.

Sur proposition de Fauvel, le Conseil décide qu'un complément

d'information sera demandé à ces camarades afin que les administrateurs soient utilement renseignés quand des questions de ce genre se présenteront à eux.

La séance est levée pour permettre au Conseil de se réunir en Commission des Pensions.

## PROCES-VERBAL

de la Réunion du Conseil d'Administration  
de la Section départementale des Bouches-du-Rhône  
le 7 Novembre 1934

Le Comité d'administration de la Section Départementale des Bouches-du-Rhône s'est réuni chez son Président, le mercredi 7 courant, à 15 heures.

Etaient présents : les camarades Cabasson, Chatillon, Corazza, Dupuy, Fauchier, Liotaud, Michel Eugène, et M. Cumella, trésorier voyant.

Le trésorier a fait le compte rendu de la gestion financière; le solde en caisse est de 140 francs. Le Conseil a approuvé.

Le Président a mis le Conseil au courant des démarches faites par le délégué de l'U.A.G. auprès de la Commission du Statut des Grands Invalides.

A l'unanimité des camarades présents, le Conseil de la Section des Bouches-du-Rhône renouvelle sa confiance au camarade Amblard et le prie instamment d'user de toute son influence auprès de la Commission pour qu'aucune catégorie de nos camarades ne soit laissée à l'écart des avantages prévus par le statut projeté.

Le Président :

M. CABASSON.

Le Secrétaire :

A. CORAZZA.

## PROCES-VERBAL

de la Réunion du Comité d'Administration  
de la Section Régionale de Bordeaux, le 25 Novembre 1934

Le Comité d'administration de la Section Régionale de Bordeaux s'est réuni, le 25 novembre 1934, à 14 h. 30, sous la présidence du camarade Brusson.

Un déjeuner amical a précédé cette réunion, au cours de laquelle la plus franche camaraderie n'a cessé de régner.

Étaient présents : Brusson, président; Almey, vice-président; Malgat, secrétaire; Lanuc, Laügt, Michou, membres du Comité d'administration, ainsi que les camarades Gouny et Marc.

Excusés : M. Sedart, trésorier; Puyponchet, rapporteur aux comptes, et le camarade Tauzia, membre du Comité d'administration.

Le camarade Magat ayant demandé à résilier ses fonctions de secrétaire pour raison de famille, sur la proposition du Président le camarade Laügt est désigné pour le remplacer.

Le Président, au nom du Bureau, remercie le camarade Magat pour les longues années de dévouement qu'il a consacrées au Secrétariat de la Section.

Lecture est donnée du compte rendu financier envoyé par notre trésorier, M. Sédart, et qui comprend :

Recettes :	
Solde en caisse au 10 avril 1934.....	299 25
Représentation cinéma donnée par M. Sedart, à Agen, le 5 octobre, au profit des Sections de Bordeaux et du Lot-et-Garonne, notre part pour Bordeaux s'élève à.	848 »
Total.....	1.147 25

Dépenses :

Achat d'une palme déposée, le 11 novembre 1934, au monument aux morts de Bordeaux.....	60 »
En caisse à la date du 25 novembre 1934.....	1.087 25

Les comptes du Trésorier sont approuvés.

Le Président Brusson fait ensuite l'historique des démarches entreprises en vue du statut des grands invalides. Il met le Bureau au courant de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

A l'unanimité, le Bureau approuve ses interventions dans les discussions qui ont eu lieu au Conseil d'administration de l'U.A.G. pour l'élaboration du statut des grandes invalides.

Après quelques questions diverses, la séance est levée à 17 h. 30.

*Le Secrétaire* : LAUGT.

### AVIS DIVERS

A vendre : vélocar en très bon état, type confort, avec capote.  
S'adresser au camarade Lainé, Pannecé-Bourg (Loire-Inférieure).

♦♦♦

Miel de sapin et prairies, surfin, garanti pur : 3 kilos, 28 francs ; 5 kilos, 45 francs ; 10 kilos, 88 francs, franco gare.

S'adresser au camarade Roche, villa Clarté, Vallauris (Alpes-Maritimes).

♦♦♦

Retraité, cinquante-cinq ans, disposant d'un certain nombre d'heures par jour, ayant déjà servi de guide à des camarades Aveugles de Guerre, désirerait se mettre en rapport avec tout membre de l'U.A.G. désirant un guide pour l'aider à vaquer à ses affaires.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. Desprats, 16, rue Chaudron, Paris (10°).



Appareils et lampes T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9<sup>e</sup>). Téléphone : Pigalle 67-28.

♦ ♦ ♦

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A. — Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes; cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. — La même montre, grandeur 16 lignes : 102 francs.

Qualité B. — Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spiral Bréguet, 18 lignes, cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. — Montre, même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, trois cuvettes argent, décor riche, rayon gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garantie : trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371.

---

### Liste des Donateurs

Mme Jansen, Marnes-la-Coquette, 200 fr. — Une Beauceronne, 50 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Lacaze-Gasparini, à Longwy (Meurthe-et-Moselle), 54 fr. — Anonyme (transmis par la Sidi-Brahim de Longwy), 50 fr. — Mme Portier, Angers, 5 fr. — Anonyme, 10 fr. — Mme Ancelle, Paris, 10 fr. — Produit d'une quête faite au Temple Protestant de Lagny (Seine-et-Marne), 221 fr. 85. — Mme Condamin, Nice, 10 fr. — Mme d'Hostingue, Paris, 35 fr. — Mme Facini, Paris, 100 fr. — Anonyme, 50 fr. — Mme Cardon, Paris, 15 fr. — M. Metral, Lyon, 20 fr. — Mme Treilh, Loudun (Vienne), 20 fr. — Une Bour-

guignonne, 25 fr. — Mme J. Ripeloux, Princetown (U.S.A.), 200 fr. — Mlle Brossand, Pornic (Loire-Inférieure), 138 fr. — Les Engagés Volontaires Mineurs de 1870-1871 sur la liquidation de leur Société, 3.609 fr.

---

### Don avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

Commune de Vielmur (Tarn), 25 fr.



IMPRIMERIE  
DUBOIS & BAUER  
34, RUE LAFFITTE  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

— — 1934 — —

## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.  
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;  
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président ;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Marcel BLOCH ;  
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY ;  
M. CHEPPER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme Francis DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle d'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEIS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL

